

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2016,  
À 20 H À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SITUÉE AU  
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire  
Sylvain Delisle, conseiller  
Julien Milot, conseiller  
Serge Pouliot, conseiller  
Mme Debbie Deslauriers, conseillère  
Josée Pelletier, conseillère

ABSENTS: M. Louis Gosselin, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2016
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2016
5. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
6. Rapport des membres du conseil et du maire
7. Résolution: Achat de deux (2) buts de hockey
8. Résolution: Mandat à Akifer pour le puits du terrain des loisirs
9. Résolution: Achat de publicité dans le guide touristique
10. Résolution: Autorisation d'émission de constats d'infraction
11. Correspondance
12. Comptes à payer
13. Période de questions
14. Clôture de la séance

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION  
NO : 825-16**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Julien Milot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION  
NO : 826-16**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE TENUE LE 11 JANVIER 2016**

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Julien Milot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **11 janvier 2016** tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
NO : 827-16**

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE TENUE LE 25 JANVIER 2016**

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Sylvain Delisle et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le **25 janvier 2016** tel que rédigé.

**5. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.**

Nombre de permis pour le mois de **janvier 2016** : **1**  
Coût des travaux **500 \$**

**6. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

**RÉSOLUTION  
NO : 828-16**

**7. RÉSOLUTION: ACHAT DE DEUX (2) BUTS DE HOCKEY**

**ATTENDU QUE** les nouvelles normes incluses dans les règlements de sécurité édictés pour les équipements sportifs;

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'entériner l'achat de deux (2) buts et de deux (2) filets de hockey règlementaires au montant de 875,85 \$ (avant taxes) pour la paire et que la dépense nette (taxes applicables) de 922,53\$ soit financée par le Fonds de parc et de terrain de jeux.

**RÉSOLUTION  
NO : 829-16**

**8. RÉSOLUTION: MANDAT À AKIFER POUR LE PUITTS DU  
TERRAIN DES LOISIRS**

**ATTENDU QUE** la firme de génie-conseil en hydrogéologie Akifer a été mandatée par la résolution 781-15 pour réaliser l'expertise sur les équipements de désinfection de l'eau et l'aménagement du puits suite à l'avis de non-conformité du 7 août 2015 émis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - MDDELCC concernant les systèmes d'approvisionnement et de distribution d'eau potable du chalet des loisirs;

**ATTENDU QUE** d'autres analyses auraient été nécessaires pour quantifier et qualifier l'eau brute et qu'il a, par ce fait, été impossible pour Akifer d'attester que les équipements de désinfection en place respectent les exigences règlementaires;

**ATTENDU** les conclusions de l'avis technique à l'effet qu'un réaménagement majeur et dispendieux serait nécessaire afin de rehausser le puits tout en laissant libre accès aux véhicules de service ou que la Municipalité devra remplacer le puits existant par une autre source d'alimentation destinée à la fois au chalet des loisirs et à la piscine;

**ATTENDU QUE** d'autres offres plus onéreuses ont été reçues de Envir'eau Puits et d'Aquatech;

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Sylvain Delisle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de donner un contrat à Akifer pour l'analyse, la supervision, les essais de pompage et d'analyses d'eau en laboratoire ainsi que l'étude hydrogéologique et les recommandations pour le nouveau puits au terrain des loisirs de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans selon l'offre de service au montant de 13 718 \$ (avant les taxes applicables) et que la dépense soit financée par les fonds généraux tel que prévu au budget 2016.

**RÉSOLUTION  
NO : 830-16**

**9. RÉSOLUTION: ACHAT DE PUBLICITÉ DANS LE GUIDE  
TOURISTIQUE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité achète annuellement une publicité dans le guide touristique;

**ATTENDU QUE** les travaux d'assainissement des eaux usées doivent débuter au printemps 2016;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire autant que possible atténuer les impacts de ces travaux sur les commerces et les attraits touristiques locaux et des municipalités avoisinantes;

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Josée Pelletier, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'acheter la publicité suivante dans le guide touristique;

- Section nature et plein air au coût de 260 \$ (avant taxes)
- 1/2 page au coût de 825 \$ (avant taxes)

Et que la dépense soit financée par les fonds généraux.

**RÉSOLUTION  
NO : 831-16**

**10. RÉSOLUTION: AUTORISATION D'ÉMISSION DE CONSTATS  
D'INFRACTION**

**ATTENDU QUE** des avis de dérogation ont déjà été émis aux propriétaires dont les matricules sont les suivants:

- **6190\_70\_6722** pour avoir installé ou avoir autorisé l'installation d'une roulotte utilisée à des fins permanentes ou semi-permanentes;
- **6190\_60\_8536** pour avoir toléré ou permis que l'on tolère l'installation d'une piscine creusée sans avoir entourée celle-ci d'une clôture conforme
- **6191\_24\_6070** avoir toléré la présence de ferraille, de déchets et autres sur le terrain.
- **6792-50-7005** pour exploiter une résidence de tourisme sans avoir demandé au préalable de certificat d'autorisation municipal pour un changement d'usage et l'ouverture d'un dossier à la CITQ.

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Sylvain Delisle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le service d'inspection de la MRC à émettre des constats d'infractions aux propriétaires qui ne se seront pas conformés aux règlements municipaux ou provinciaux dans les délais prescrits.

**RÉSOLUTION  
NO : 832-16**

**11. COMPTES À PAYER**

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil entérine les salaires versés

(14 458,45 \$) et autorise le paiement des comptes à payer (58 667,48 \$) totalisant **73 125,93 \$** pour le mois de **janvier** 2016 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

### **Certificat du secrétaire**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **832-16**.

---

Michelle Moisan  
Directrice générale /secrétaire-trésorière

### **12. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'a été reçue.

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire et les conseillers présents répondent aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION  
NO : 833-16**

### **14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h.

---

MICHELLE MOISAN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

---

YVES COULOMBE  
MAIRE